

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : Télécopie : Site internet : +33 (0)1 55 68 86 66 +33 (0)1 55 68 86 60 www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement BELHARRA CLUB

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30 décembre 2022



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66 Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60 Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement BELHARRA CLUB

11 bis, rue Scribe - 75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif BELHARRA CLUB constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.







Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.





Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne :
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de Isabelle Bousquie KPMG le 28/04/2023 18:19:06

Isabelle Bousquié Associé

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

BELHARRA CLUB

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

Cet OPCVM a pour objectif de gestion de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur composite de référence 25% EURO STOXX DR, 25% MSCI World NTR converti en euros et 50% FTSE MTS EUROZONE GOVT BOND 3-5 Y, sur la durée de placement recommandée.

La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. L'OPC est géré activement.

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, coupons et dividendes réinvestis.

Stratégie d'investissement

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire et dans le but d'atteindre son objectif de gestion, le fonds sera investi en actions, obligations ou produits monétaires en fonction des opportunités des marchés, de la conjoncture économique et des anticipations du gérant.

Marché actions : L'exposition actions sera définie en fonction des niveaux de valorisation des marchés, des perspectives d'évolution des bénéfices des entreprises et en tenant compte de la position dans le cycle économique des différentes zones. Les titres cotés seront privilégiés lorsque le gérant sélectionnera des actions présentant, selon son analyse fondamentale, des perspectives de revalorisation non anticipées par le marché. Les instruments dérivés seront privilégiés en l'absence de fortes convictions sur des titres d'un marché ou d'une zone, notamment pour les marchés hors Union Européenne.

Marchés de taux : Le fonds adopte une gestion active en investissant principalement en obligations et titres de créances libellés en euros de toute nature (taux fixes, taux variables, convertibles) sans contrainte de durée ou de notation. La construction du portefeuille est réalisée sur l'ensemble de la courbe des taux dans les limites de la fourchette de sensibilité et consiste à déterminer comment, et dans quelle proportion, sa structure sera ou non différente de celle de son indice de référence en fonction des conclusions des différentes analyses de marché et de risque menées par l'équipe de gestion. Le process de gestion repose :

- sur une analyse macroéconomique, visant à anticiper les tendances d'évolution des marchés à partir de l'analyse du contexte économique et géopolitique global.
- puis sur une analyse microéconomique des émetteurs et une analyse des différents éléments techniques du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux afin de les intégrer dans la prise de décision.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations des agences de notation mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs à l'achat ou décider de la dégradation éventuelle de la note en cours de vie et prendre ses décisions de céder les titres ou les conserver dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 0% à 100% sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes capitalisations et de tous secteurs, dont :
- -de 0% à 20% sur les marchés d'actions hors OCDE
- -de 0% à 30% en actions de petites et moyennes capitalisations (inférieures à 1 milliard d'euros).
- De 0% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion dont :
- de 0% à 50% en instruments de taux spéculatifs
- de 0% à 20% en obligations convertibles libellées en euro
- de 0% à 30% en instruments de taux de pays hors zone euro.

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux sera comprise entre -3 et 7.

- De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro

L'OPCVM pourra être investi en :

- actions
- titres de créance et instruments du marché monétaire
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM et FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques action et taux et de couverture du risque de change qui peuvent entraîner une surexposition globale de 100 % maximum de l'actif net.

COMMENTAIRE DE GESTION

Environnement économique 2022

L'année 2022 a principalement été marquée par l'invasion russe en Ukraine, et, outre ses considérations humaines, par ses conséquences économiques et financières. Les coûts de l'énergie ont littéralement explosé faisant apparaître à quel point les pays de l'Union Européenne étaient dépendants du pétrole et du gaz en provenance de Russie. Ce phénomène s'est rajouté à la reprise de l'inflation déjà en cours depuis plusieurs mois sous l'impulsion de la reprise post-covid et des problèmes d'approvisionnement existants dans de nombreux secteurs (automobile, semi-conducteurs...). Il s'en est suivi une très forte hausse de l'inflation qui a dépassé le niveau des 10% en Europe. Les banques centrales ont poursuivi leur politique de normalisation des politiques monétaires et ont procédé à plusieurs hausses successives des taux directeurs. Aux États-Unis, dès le mois de mars, la Réserve Fédérale a relevé les taux qui sont passés de 0,25% à 4,50% (+425 bp). La BCE a été plus attentiste et a attendu le mois de juillet pour commencer à remonter ses taux directeurs qui sont passés de 0% à 2,50% (+250bp). Au mois de décembre, le Japon a également modifié sa politique monétaire en élargissant sa fourchette de fluctuation des taux longs. La croissance économique a été revue à la baisse tout au long de l'année (perte de pouvoir d'achat, baisse de la consommation et de l'investissement). Le FMI ne prévoyait plus qu'une croissance de +3,2% pour 2022 contre +4,4% en début d'année. La Chine et sa politique zéro-covid (qui a entrainé de nombreuses périodes de confinement) a également contribué à la baisse des perspectives de croissance mondiale. Au mois de décembre, sous la pression de la rue, elle a cependant annoncé un abandon de cette politique laissant l'espoir d'une réouverture de son économie.

Dans ce contexte de croissance plus faible et de forte hausse de l'inflation, nous avons assisté à une forte remontée des taux longs, à un retour de la volatilité et à une baisse généralisée des marchés actions.

Les marchés financiers en 2022

Les marchés actions			
	Décembre 2022		
S&P 500	3 840	4 766	-19,44%
EuroStoxx	410	479	-14,38%
DAX	13 924	15 885	-12,35%
CAC	6 474	7 153	-9,50%
Shangai Composite	3 089	3 640	-15,13%
Nikkei 225	26 095	28 792	-9,37%
Les marchés des chai	nges	 	
Devises	Décembre 2022	Décembre 2021	Variation 2022
EUR/USD	1,07	1,14	-6,14%
GBP/USD	1,21	1,35	-10,37%
USD/JPY	131,12	115,08	+13,94%

	Décembre 2022	Décembre 2021	Variation 2022
États-Unis	3,87	1,51	+2,36
Allemagne	2,57	-0,18	+2,75
France	3,12	0,19	+2,93
Italie	4,70	1,17	+3,53
Espagne	3,65	0,56	+3,09
Portugal	3,58	0,45	+3,13
Le pétrole et l'or		 	T
Matières premières	Décembre 2022	Décembre 2021	Variation 2022
Brent USD/ Baril	85,91	77,78	+10,45%
Or USD/Once	1 824	1 829	-0,27%

Les marchés obligataires:

Nous avons assisté à un véritable crack du marché obligataire. Le taux 10 ans américain est passé de 1,51% à 3,88% en 1 an après avoir touché un plus haut de 4,24% en octobre. Négatif (-0,19%) en fin d'année 2021, le taux 10 ans allemand a terminé l'année à +2,57%, soit une hausse de 276bp accompagné d'un fort mouvement d'aplatissement de la courbe des taux. Le marché du crédit a été fortement pénalisé avec un élargissement des spreads sur l'ensemble des catégories de rating. L'indice Crossover 5 ans (catégorie high yield) s'est élargi de 232bp, passant de 242bp à 474bp après un plus haut à 672bp au mois de septembre. Le coût de financement est ainsi devenu prohibitif pour un grand nombre de sociétés notées dans la catégorie haut rendement réduisant le

nombre de nouvelles émissions. Le cumul de ces deux mouvements a pénalisé l'indice obligataire européen (Bloomberg Euro Aggregate) qui a connu une chute historique de -17,18% sur l'année.

Les marchés actions:

L'indice mondial des actions (MSCI world en USD) a reculé de 17,71% sur l'année. Le marché américain a été particulièrement touché sur sa composante technologique avec un baisse de 32,51% de l'indice Nasdaq.

Les actions européennes ont également connu une forte baisse (-11,45% pour l'indice Eurostoxx dividendes réinvestis) avec de très fortes disparités en fonction des secteurs. Le secteur de l'énergie (+24,43%) et les matériaux de base (+4,27%) ont profité de la hausse des matières premières. Le secteur bancaire, porté par la hausse des taux a limité la baisse à -2,19%. A l'inverse, les biens de consommation non cycliques (-32,59%), les valeurs technologiques (-28,43%), la construction (-21,09%) et l'automobile (-20,08%) ont particulièrement souffert de l'environnement. Les résultats des sociétés ont globalement bien résisté, ce qui a conduit à une baisse sensible de la valorisation du marché européen (PER moyen de 12x contre 15x en début d'année).

Les devises et matières premières :

L'euro a fortement baissé en début de période passant de 1,14 à 0,95 avant de se reprendre en fin de période suite notamment au changement de politique monétaire de la BCE. Il termine l'année à 1,07 EUR/USD en baisse de 6,14%. Suite à l'invasion de l'Ukraine, le baril de pétrole a connu une envolée à 120 dollars avant de reculer à 85,90 dollars toutefois supérieur au niveau préguerre, dans l'anticipation de la croissance économique mondiale.

Stratégie d'investissements

Dans un environnement marqué par le resserrement monétaire et le conflit en Ukraine, nous avons surtout cherché à limiter l'impact de la hausse des taux sur la valorisation des portefeuilles et à éviter les valeurs les plus cycliques. Cette stratégie a été déclinée dans notre allocation d'actifs, dans la gestion obligataire et notre sélection actions.

La pondération actions a globalement été réduite tout au long de l'année pour atteindre 35% au 31 décembre 2022 contre 86,6% un an plus tôt. Cet ajustement s'est fait progressivement en profitant de la forte volatilité des marchés, notamment durant l'été, pour procéder à des ajustements tactiques. Nous sommes restés surpondérés, tout au long de l'exercice, sur les marchés européens et sous exposés au marché américain, pénalisé, selon nous, par l'attitude plus agressive de la banque centrale et des niveaux de valorisations élevés. Les positions en dollars que nous avions initiés en fin d'année 2021 ont entièrement été soldées au mois d'avril après la forte hausse de la devise américaine.

1 - Gestion de la poche actions

Dans la perspective de la normalisation des politiques monétaires nous avons rapidement réduit notre exposition aux marchés d'actions, notamment par des opérations de couvertures sur l'Eurostoxx 50, par la réduction de nos positions sur le S&P 500 et par la cession de l'exposition au marché japonais. Notre exposition sectorielle a été principalement orientée vers les valeurs financières (banques), les valeurs de l'énergie (pétrole) ou les valeurs décotées. Nous sommes restés à l'écart des valeurs de croissance présentant des niveaux de valorisations élevés, particulièrement sensibles à une forte hausse des taux comme les valeurs technologiques ou les valeurs du luxe.

Principaux mouvements

La gestion du portefeuille actions a été très active au cours de l'année fin de répondre à la très forte volatilité du marché et aux nombreuses périodes de rotations sectorielles. Au cours du mois de janvier, suite à un rachat sur le fonds, nous avons tout d'abord procédé à une réduction des positions sur les valeurs les plus cycliques (Stellantis, Saint Gobain, Arcelor, Eramet, Salzgitter, Daimler Trucks) pour réduire le niveau de risque après une la forte hausse de début d'année. L'invasion de l'Ukraine a fortement pénalisé les marchés européens à partir du mois de mars et nous avons profité de ce mouvement de « panique » pour renforcer notre exposition sur les valeurs les plus sensibles (Engie, LVMH, Worldline, Indra...) et réduire l'exposition aux valeurs pharmaceutiques (Sanofi). A partir du mois de juin, en parallèle du mouvement de réduction du risque actions sur le portefeuille, nous avons réduit notre exposition aux matières premières (Anglo American, Repsol, Total) , bancaires (Barclays, Caixabank, Banco Sabaddel) ou cycliques (Worldline, Renault, Wienerberger, HeidelbergerCement). A l'inverse, nous avons progressivement renforcé les actions avec un profil plus défensif comme Orange, Sanofi, Veolia Environnement, Elis ou Cellnex.

2- Gestion de la poche obligataire.

Le contexte historique de hausse des taux que nous avons connu au cours de l'exercice 2022 nous a confortés dans notre positionnement très défensif du portefeuille obligataire avec une sensibilité très faible aux taux d'intérêt. Négative en début d'année, la sensibilité taux a été ramenée à un niveau proche de zéro à partir du mois de septembre pour tenir du mouvement de remontée des taux. Ces mouvements ont essentiellement été réalisés à partir de couverture sur le Bund ou le Bobl.

Principaux mouvements

Nous avons sensiblement réduit la part des obligations convertibles en portefeuille (de 12,4% à 8,1%), considérant que la valeur relative de cette classe d'actifs présentait moins d'intérêts dans le contexte de taux plus élevés. Nous avions initié des investissements sur les obligations indexées pour se prémunir de la forte poussée d'inflation. Ces positions ont été soldées après la hausse des anticipations d'inflation, qui a réduit le potentiel d'appréciation sur ces valeurs. Le marché du crédit a été très volatil au cours de l'exercice avec un élargissement des spreads très important. Nous avons progressivement renforcé cette classe d'actifs autour de deux principaux axes : Les obligations bancaires seniors avec des maturités courtes (Société Générale 2024, BNP 2023,Intesa 2023...) et les obligations « coporate » particulièrement décotées (Edreams 2027, But 2026, Verisure 2027, Faurecia 2026).

2- Performance

Belharra Club termine l'année proche de l'équilibre : -0,58% pour Belharra Club part R, +0,10% pour Belharra Club part N et +0,27% pour Belharra Club part I. Sur la même période, l'indicateur de référence affiche une performance de -11,29%.

L'écart de performance par rapport à l'indicateur s'explique par la faible sensibilité du portefeuille obligataire, d'une gestion opportuniste de l'allocation d'actifs, notamment de l'exposition actions et d'un choix sectoriel en faveur des valeurs financières et des valeurs décotées.

Effet de levier

Le fonds n'a pas eu recours à effet de levier au cours de l'exercice.

Technique de gestion efficace

L'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opération au cours de l'exercice.

Critères Environnementaux, Sociaux et qualité de Gouvernance (ESG)

roduit financier a-t-il un objectif d' ent; le pourcentage représente l'engagement m Oui	'investissement durable? [cacher et compléter comme il inimal en faveur d'investissements durables] Non
Il réalisera un mlinimum d'investissement durables ayant un objectif environnemental:	Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE. ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif social
Il réalisera un minimum d' investissements durables ayant un objectif social:%	Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Prise en compte du risque de durabilité dans le cadre de la règlementation SFDR

Face à la matérialisation croissante du risque de durabilité observée ces dernières années, SPPI Finance a intégré l'analyse extra financière dans son processus d'investissement.

Depuis le 1er janvier 2022, l'OPCVM est conforme à l'article 8 du règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Il promeut et considère des critères extra-financiers dans son processus d'investissement, sans toutefois définir un objectif contraignant d'investissement durable.

Le détail de notre politique d'investissement responsable est disponible sur notre site internet : http://www.sppifinance.fr/critere esg

Alignement des investissements aux objectifs par la Taxonomie européenne Règlement (UE) 2020/852

SPPI Finance n'est pas en mesure actuellement de prendre un engagement sur un minimum d'activités alignées avec la Taxonomie. Conscient que la définition d'un objectif d'alignement participe à la réduction du risque de durabilité de l'OPCVM, SPPI Finance ne dispose toutefois pas, à ce jour, des données et ressources internes pour pouvoir déterminer ces données (part des activités des émetteurs sur lesquels l'OPCVM est investi alignée avec la taxonomie). En effet, la société est en attente de la publication de ces informations de la part des émetteurs dans le cadre de la règlementation dite « NFRD » qui aura lieu en 2022 sur l'activité 2021.

Une fois la publication de ces informations réalisée, SPPI Finance se réservera le droit de faire évoluer ses objectifs en termes d'alignement aux objectifs environnementaux définis par la Taxonomie et d'intégrer ces objectifs dans le processus d'investissement.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2022

BELHARRA CLUB

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires de taux sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La procédure de sélection des intermédiaires consiste à examiner, pour chaque intermédiaire, le domaine d'intervention, la qualité de la recherche, la qualité de l'adossement et la qualité de la prestation, puis à lui attribuer une note en fonction des critères précités.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur la rémunération

Conformément aux dispositions de la directive 2014/91/UE du Parlement européen et du conseil en date du 23 juillet 2014 modifiant la directive 2009/65/CE ("Directive UCITS V"), SPPI FINANCE a mis en place une politique de rémunération (la "Politique de rémunération") qui s'inscrit dans le cadre du devoir fiduciaire des sociétés de gestion – agir au mieux des intérêts des clients – et de la maîtrise des risques propres de la Société de Gestion.

SPPI FINANCE se conforme aux grands principes, définis par la directive AIFM sur ce sujet, à savoir notamment :

- un équilibre approprié est établi entre les composantes fixes et variables de la rémunération globale, sachant que la partie fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale,
- la rémunération variable n'est pas exclusivement calculée par rapport aux performances du fonds,
- pas de bonus garantis
- l'évaluation des performances,
- la rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences de la présente directive.

Cette politique de rémunération telle que décrite dans notre procédure P 1-6, mise à jour le 23 juin 2017, est toujours valide.

Champ d'application

Les preneurs de risques sont les 2 dirigeants et les 3 gérants financiers, dont le Directeur général. La rémunération variable des preneurs de risques prend en compte des critères quantitatifs ainsi que des critères qualitatifs voire managériaux lorsque cela est applicable. Les rémunérations variables éventuelles sont déterminées chaque année par les dirigeants compte tenu de l'évaluation et de l'atteinte des objectifs définis pour chaque collaborateur. Elles sont versées en fonction de la rentabilité de la Société et de l'évaluation de chaque collaborateur (performance individuelle et collective, contribution au développement interne de la société, respect des processus et procédures, attitude à l'égard des autres collaborateurs...). L'attribution d'une rémunération variable aux collaborateurs de SPPI fait l'objet d'un Procès-verbal archivé au sein du serveur de la société de gestion.

Application du Principe de proportionnalité.

Compte tenu de sa structure de gouvernance, des stratégies d'investissements (non complexes) et du nombre limité des OPC gérés, SPPI Finance, après une analyse des critères pertinents, a choisi d'appliquer le principe de la proportionnalité.

Le détail de notre politique de rémunération est disponible sur simple demande ou sur notre site internet www.sppifinance.fr.

Le montant total des rémunérations attribuées par SPPI Finance à l'ensemble de son personnel au titre de l'exercice 2022 s'est élevé à 831 4397 €. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes : 461 439 €
- Montant total des rémunérations variables : 370 000 €
- Dont rémunérations variables du personnel identifié : 245 000 €.
- Dont rémunération variables des autres typologies de personnel : 125 000 €.

Evènements intervenus au cours de la période

01/01/2022 Frais: Mise à jour de la commission de surperformance en conformité ESMA

21/02/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour de la stratégie d'investissement au regard des dispositions du règlement européen (UE) 2019/2088 dit SFDR applicable depuis le 10 mars 2021. L'OPCVM relève de l'article 8

01/07/2022 Caractéristiques de gestion : L'univers de référence pour Belharra Club est : 50% Sous-univers Corporates +50% sous-univers Actions.

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	11 141 480,73	15 594 048,86
Actions et valeurs assimilées	5 465 354,58	8 166 935,05
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 465 354,58	8 166 935,05
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	4 347 160,09	4 306 322,97
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 347 160,09	4 306 322,97
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	1 557 671,52
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	1 557 671,52
Titres de créances négociables	0,00	1 557 671,52
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	1 088 071,69	1 403 799,41
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 088 071,69	1 403 799,41
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	240 894,37	159 319,91
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	240 894,37	159 319,91
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	0,00	230,21
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	230,21
Comptes financiers	710 221,39	449 641,79
Liquidités	710 221,39	449 641,79
Total de l'actif	11 851 702,12	16 043 920,86

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	10 263 790,79	15 224 513,32
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	1 144 665,99	410 630,31
Résultat de l'exercice (a, b)	-100 218,63	147 449,55
Total des capitaux propres	11 308 238,15	15 782 593,18
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	240 894,37	159 319,92
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	240 894,37	159 319,92
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	240 894,37	159 319,92
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	302 569,60	102 007,76
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	302 569,60	102 007,76
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	11 851 702,12	16 043 920,86

⁽a) Y compris comptes de régularisations(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Indices		
FESXH3F00002 STX50E-EUX 0323	3 028 000,00	0,00
FESXH2F00002 STX50E-EUX 0322	0,00	2 143 750,00
Total Indices	3 028 000,00	2 143 750,00
Taux		
FGBLH3F00002 BUND-EUX 0323	265 860,00	0,00
FGBMH3F00002 BOBL-EUX 0323	1 157 500,00	0,00
FGBSH3F00002 SCHATZ-EUX 0323	2 108 400,00	0,00
FGBLH2F00002 BUND-EUX 0322	0,00	4 112 880,00
USTNH2F00002 TNote 10Y-C 0322	0,00	344 002,68
Total Taux	3 531 760,00	4 456 882,68
Total Contrats futures	6 559 760,00	6 600 632,68
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	6 559 760,00	6 600 632,68
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	6 559 760,00	6 600 632,68
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Indices		
ESXXH3F00002 Mini SP500- 0323	541 034,14	0,00
ESXXH2F00002 Mini SP500- 0322	0,00	1 254 658,11
NKH3H2F00001 NIKKEI 225- 0322	0,00	662 828,19
Total Indices	541 034,14	1 917 486,30
Taux		
USN2H3F00002 TNote 2Y-CB 0323	957 906,14	0,00
Total Taux	957 906,14	0,00
Total Contrats futures	1 498 940,28	1 917 486,30
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	1 498 940,28	1 917 486,30
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	1 498 940,28	1 917 486,30

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	207 895,65	291 477,39
Produits sur obligations et valeurs assimilées	149 394,92	122 447,14
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	357 290,57	413 924,53
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2 088,51	1 831,38
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	2 088,51	1 831,38
Résultat sur opérations financières (I - II)	355 202,06	412 093,15
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	462 587,72	262 044,72
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-107 385,66	150 048,43
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	7 167,03	-2 598,88
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-100 218,63	147 449,55

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part R:

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I:

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part N:

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
R	FR0013220605	2 % TTC maximum	Actif net
I	FR0013220613	1 % TTC maximum	Actif net
N	FR0013317658	1,2 % TTC maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
R	FR0013220605	Néant
I	FR0013220613	Néant
N	FR0013317658	Néant

Commission de surperformance

Part FR0013220605 R

15% TTC de la surperformance au-delà de la performance de son indicateur de référence (25% EURO STOXX DR, 25% MSCI World NTR converti en euros et 50% FTSE MTS EUROZONE GOVT BOND 3-5Y)

Actif net

Elle est calculée selon la méthode indicée.

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée. Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative selon les modalités suivantes :

En cas de réalisation par le fonds d'une performance supérieure à l'indicateur de référence sur la période de référence, après imputation des frais de gestion fixes, la société de gestion prélèvera une commission de surperformance. La commission de surperformance sera égale à 15 % TTC au-delà de la performance de son indicateur de référence (25% EURO STOXX DR, 25% MSCI World NTR converti en euros et 50% FTSE MTS EUROZONE GOVT BOND 3-5 Y) (1). Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre le niveau de valeur liquidative de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

Une commission de surperformance pourra être due et prélevée dans le cas où le fonds a surperformé l'indicateur de référence mais a enregistré une performance négative.

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 20202, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est extensible de 1 à 5 ans.

En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indicateur de référence à l'issue de l'exercice, aucune commission n'est perçue et la période initiale est prolongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette année en sous-performance.

En cas de surperformance de l'OPCVM par rapport à son indicateur de référence à l'issue de l'exercice, une commission de surperformance ne sera perçue que dans le cas où l'ensemble des sous-performances des 4 exercices précédents aura été intégralement compensé (2). Une remise à zéro du calcul sera alors réalisée pour une nouvelle période extensible de 1 à 5 ans.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion et perçue à la clôture de l'exercice.

- (1) Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, coupons et dividendes réinvestis.
- (2) Les sous-performances des 4 exercices antérieurs au 1er janvier 2022 devront être prises en compte dans le calcul.

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs

Part FR0013220613 I

15% TTC de la surperformance au-delà de la performance de son indicateur de référence (25% EURO STOXX DR, 25% MSCI World NTR converti en euros et 50% FTSE MTS EUROZONE GOVT BOND 3-5Y)

Actif net

Elle est calculée selon la méthode indicée.

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée. Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative selon les modalités suivantes :

En cas de réalisation par le fonds d'une performance supérieure à l'indicateur de référence sur la période de référence, après imputation des frais de gestion fixes, la société de gestion prélèvera une commission de surperformance. La commission de surperformance sera égale à 15 % TTC au-delà de la performance de son indicateur de référence (25% EURO STOXX DR, 25% MSCI World NTR converti en euros et 50% FTSE MTS EUROZONE GOVT BOND 3-5 Y) (1). Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre le niveau de valeur liquidative de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

Une commission de surperformance pourra être due et prélevée dans le cas où le fonds a surperformé l'indicateur de référence mais a enregistré une performance négative.

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 20202, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est extensible de 1 à 5 ans.

En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indicateur de référence à l'issue de l'exercice, aucune commission n'est perçue et la période initiale est prolongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette année en sous-performance.

En cas de surperformance de l'OPCVM par rapport à son indicateur de référence à l'issue de l'exercice, une commission de surperformance ne sera perçue que dans le cas où l'ensemble des sous-performances des 4 exercices précédents aura été intégralement compensé (2). Une remise à zéro du calcul sera alors réalisée pour une nouvelle période extensible de 1 à 5 ans.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion et perçue à la clôture de l'exercice.

(1) Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, coupons et dividendes réinvestis.

(2) Les sous-performances des 4 exercices antérieurs au 1er janvier 2022 devront être prises en compte dans le calcul.

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs

Part FR0013317658 N

15% TTC de la surperformance au-delà de la performance de son indicateur de référence (25% EURO STOXX DR, 25% MSCI World NTR converti en euros et 50% FTSE MTS EUROZONE GOVT BOND 3-5Y)

Actif net

Elle est calculée selon la méthode indicée.

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée. Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative selon les modalités suivantes :

En cas de réalisation par le fonds d'une performance supérieure à l'indicateur de référence sur la période de référence, après imputation des frais de gestion fixes, la société de gestion prélèvera une commission de surperformance. La commission de surperformance sera égale à 15 % TTC au-delà de la performance de son indicateur de référence (25% EURO STOXX DR, 25% MSCI World NTR converti en euros et 50% FTSE MTS EUROZONE GOVT BOND 3-5 Y) (1). Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre le niveau de valeur liquidative de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

Une commission de surperformance pourra être due et prélevée dans le cas où le fonds a surperformé l'indicateur de référence mais a enregistré une performance négative.

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 20202, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est extensible de 1 à 5 ans.

En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indicateur de référence à l'issue de l'exercice, aucune commission n'est perçue et la période initiale est prolongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette année en sous-performance.

En cas de surperformance de l'OPCVM par rapport à son indicateur de référence à l'issue de l'exercice, une commission de surperformance ne sera perçue que dans le cas où l'ensemble des sous-performances des 4 exercices précédents aura été intégralement compensé (2). Une remise à zéro du calcul sera alors réalisée pour une nouvelle période extensible de 1 à 5 ans.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion et perçue à la clôture de l'exercice.

- (1) Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, coupons et dividendes réinvestis.
- (2) Les sous-performances des 4 exercices antérieurs au 1er janvier 2022 devront être prises en compte dans le calcul.

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

	Clé de répartition (en %)			
Commissions de mouvement	SDG	Dépositaire	Autres	
			prestataires	
Actions - Obligations :		100		
0,03% TTC maximum				
TCN : 55€ maximum				
Marchés à Terme				
Future - Option sur indice				
EUREX- 1€ TTC/lot				
CME-CBOT 1\$/lot				
Options : 0,30% minimum 7€				
OPC : 150€ maximum				
Prélèvement sur chaque transaction				
·				

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux.
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
- à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
- la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
- exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN:

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN:
- a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :
- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.
- b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options:

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sousjacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sousjacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Descri	otion	des	garanties	recues	ou	données
D 0 0 0 1 1		auu	garantioo	10000	O G	401111000

Garantie reçue : Néant

Garantie donnée :

Néant

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	15 782 593,18	12 797 898,41
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	1 614 022,45	570 872,12
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 944 213,87	-800 724,57
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 288 752,16	516 534,50
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-586 026,27	-397 822,68
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 463 272,31	560 396,42
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-582 177,88	-238 352,51
Frais de transaction	-36 174,40	-13 637,66
Différences de change	5 842,30	2 800,51
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 625 018,82	2 519 204,88
Différence d'estimation exercice N	-70 815,36	1 554 203,46
Différence d'estimation exercice N-1	1 554 203,46	-965 001,42
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	34 752,65	115 375,33
Différence d'estimation exercice N	192 197,56	157 444,91
Différence d'estimation exercice N-1	157 444,91	42 069,58
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-107 385,66	150 048,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	11 308 238,15	15 782 593,18

INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Montant	%
CTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	2 502 078,61	22,13
Obligations convertibles négo. sur un marché régl. ou assimilé	922 164,60	8,15
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	922 916,88	8,16
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	4 347 160,09	38,44
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
ASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
ORS BILAN		
Opérations de couverture		
Indices	3 028 000,00	26,78
Taux	3 531 760,00	31,23
TOTAL Opérations de couverture	6 559 760,00	58,01
Autres opérations		
Indices	541 034,14	4,78
Taux	957 906,14	8,47
TOTAL Autres opérations	1 498 940,28	13,26

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	4 347 160,09	38,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	710 221,39	6,28	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	3 531 760,00	31,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	957 906,14	8,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	1 061 957,08	9,39	1 138 758,72	10,07	1 839 603,82	16,27	306 840,47	2,71
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	710 221,39	6,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	2 108 400,00	18,64	1 157 500,00	10,24	265 860,00	2,35
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	957 906,14	8,47	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s) Devise(s)	%
	JPY	JPY	USD	USD	GBP	GBP		
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	24 494,37	0,22	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	147 035,86	1,30	40 475,35	0,36	10 803,98	0,10	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	24 494,37	0,22	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 088 071,69
	FR0013220639	BELHARRA EURO I 3D	1 088 071,69
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			1 088 071,69

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant	Montant	Crédits d'impôt	Crédits d'impôt
	Date	rart	total	unitaire	totaux	unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant	Montant			
	Date	rart	total	unitaire			
Total acomptes			0	0			

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-100 218,63	147 449,55
Total	-100 218,63	147 449,55

	30/12/2022	31/12/2021
C3 PART CAPI N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-10 130,18	16 717,52
Total	-10 130,18	16 717,52
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
I1 PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-28 658,21	119 044,94
Total	-28 658,21	119 044,94
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

BELHARRA CLUB 31/12/2022 32

	30/12/2022	31/12/2021
R1 PART CAPI R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-61 430,24	11 687,09
Total	-61 430,24	11 687,09
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes		
	30/12/2022 31/12/2021		
Sommes restant à affecter			
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 144 665,99	410 630,31	
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00	
Total	1 144 665,99	410 630,31	

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C3 PART CAPI N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	146 317,73	35 497,05
Total	146 317,73	35 497,05
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
I1 PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	547 876,68	189 614,00
Total	547 876,68	189 614,00
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
RI PART CAPI R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	450 471,58	185 519,26
Total	450 471,58	185 519,26
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date		Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
					€	€	€	€	€
20/04/2018	С3	PART CAPI N*	1 654 598,77	14 645,503	112,97	0,00	0,00	0,00	-10,10
31/12/2018	СЗ	PART CAPI N	1 519 766,82	16 633,803	91,36	0,00	0,00	0,00	-8,90
31/12/2018	I1	PART CAPI I	5 706 880,75	61,599	92 645,67	0,00	0,00	0,00	-8 196,13
31/12/2018	R1	PART CAPI R	3 587 104,44	39 481,951	90,85	0,00	0,00	0,00	-9,06
31/12/2019	СЗ	PART CAPI N	1 595 452,66	14 546,248	109,68	0,00	0,00	0,00	11,17
31/12/2019	I1	PART CAPI I	6 846 128,27	61,434	111 438,75	0,00	0,00	0,00	11 556,17
31/12/2019	R1	PART CAPI R	6 000 953,67	55 464,768	108,19	0,00	0,00	0,00	10,25
31/12/2020	СЗ	PART CAPI N	1 111 282,87	10 094,500	110,08	0,00	0,00	0,00	5,80
31/12/2020	I1	PART CAPI I	6 062 066,44	54,090	112 073,70	0,00	0,00	0,00	6 093,72
31/12/2020	R1	PART CAPI R	5 624 549,10	52 210,603	107,72	0,00	0,00	0,00	4,96
31/12/2021	СЗ	PART CAPI N	1 366 675,78	9 891,400	138,16	0,00	0,00	0,00	5,27
31/12/2021	I1	PART CAPI I	7 319 153,02	51,820	141 241,85	0,00	0,00	0,00	5 956,36
31/12/2021	R1	PART CAPI R	7 096 764,38	53 080,527	133,69	0,00	0,00	0,00	3,71
30/12/2022	С3	PART CAPI N	1 447 637,29	10 466,800	138,30	0,00	0,00	0,00	13,01
30/12/2022	I1	PART CAPI I	5 428 096,05	38,326	141 629,60	0,00	0,00	0,00	13 547,42
30/12/2022	R1	PART CAPI R	4 432 504,81	33 347,898	132,91	0,00	0,00	0,00	11,66

^{*}création de la part C3 le 20/04/18

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI N		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	818,000000	111 058,87
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-242,600000	-34 319,75
Solde net des Souscriptions / Rachats	575,400000	76 739,12
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	10 466,800000	

	En quantité	En montant
I1 PART CAPI I		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-13,494000	-1 904 206,78
Solde net des Souscriptions / Rachats	-13,494000	-1 904 206,78
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	38,326000	

	En quantité	En montant
R1 PART CAPI R		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	11 332,797000	1 502 963,58
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-31 065,426000	-4 005 687,34
Solde net des Souscriptions / Rachats	-19 732,629000	-2 502 723,76
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	33 347,898000	

COMMISSIONS

	En montant
C3 PART CAPI N	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
II PART CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
R1 PART CAPI R	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
	, i
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
FR0013317658 C3 PART CAPI N	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	16 895,97
Pourcentage de frais de gestion variables	2,04
Commissions de surperformance (frais variables)	28 773,67
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	30/12/2022
FR0013220613 I1 PART CAPI I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	56 018,42
Pourcentage de frais de gestion variables	2,12
Commissions de surperformance (frais variables)	118 784,81
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	30/12/2022
FR0013220605 R1 PART CAPI R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	128 204,78
Pourcentage de frais de gestion variables	1,78
Commissions de surperformance (frais variables)	113 910,07
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Total des créances		
Dettes	Frais de gestion	302 569,60
Total des dettes		302 569,60
Total dettes et créances		-302 569,60

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	10 900 586,36	96,40
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	5 465 354,58	48,34
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	4 347 160,09	38,44
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	1 088 071,69	9,62
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	0,00	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-302 569,60	-2,68
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	710 221,39	6,28
DISPONIBILITES	710 221,39	6,28
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	11 308 238,15	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance Devis	e Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées					5 465 354,58	48,34
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché ré	égl. ou assimilé	5			5 465 354,58	48,34
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl.	ou ass.(sauf W	arrants et Bons de	Sous.)		5 465 354,58	48,34
TOTAL ALLEMAGNE					269 490,00	2,38
DE0006231004 INFINEON TECHNOLOGIES		EUR	3 000		85 290,00	0,75
DE0007100000 MERCEDES-BENZ GROUP		EUR	3 000		184 200,00	1,63
TOTAL ESPAGNE					493 955,00	4,37
ES0105066007 CELLNEX TELECOM		EUR	6 000		185 520,00	1,64
ES0130670112 ENDESA		EUR	11 000		193 985,00	1,72
ES0176252718 MELIA HOTELS INTERNATIONAL		EUR	25 000		114 450,00	1,01
TOTAL FINLANDE					229 914,00	2,03
FI0009000681 NOKIA		EUR	53 000		229 914,00	2,03
TOTAL FRANCE					3 059 283,90	27,06
FR0000031122 AIR FRANCE-KLM		EUR	149 690		184 268,39	1,63
FR0000054900 TF1 TELEVISION FRANCAISE 1		EUR	10 000		71 550,00	0,63
FR0000073272 SAFRAN PROV.ECHANGE		EUR	1 000		116 920,00	1,03
FR0000120073 AIR LIQUIDE		EUR	1 500		198 600,00	1,76
FR0000120404 ACCOR		EUR	4 950		115 582,50	1,02
FR0000120578 SANOFI		EUR	2 200		197 648,00	1,75
FR0000120628 AXA		EUR	7 000		182 385,00	1,61
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT		EUR	4 000		96 000,00	0,85
FR0000125007 SAINT-GOBAIN		EUR	6 000		273 900,00	2,42
FR0000125338 CAPGEMINI		EUR	500		77 975,00	0,69
FR0000130809 SOCIETE GENERALE		EUR	13 000		305 240,00	2,70
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A		EUR	5 500		292 875,00	2,59
FR0000131757 ERAMET		EUR	2 950		247 357,50	2,19
FR0000133308 ORANGE		EUR	10 000		92 810,00	0,82
FR0010220475 ALSTOM REGROUPT		EUR	13 153		300 151,46	2,65
FR0011726835 GAZTRANSPORT TECHNIGAZ		EUR	1 300		129 740,00	1,15
FR0012435121 ELIS		EUR	10 525		145 455,50	1,29

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0013181864 CGG RGPT			EUR	50 000		30 230,00	0,27
FR0014008VX5 EUROAPI			EUR	43		595,55	0,01
TOTAL ITALIE						579 832,50	5,13
IT0003497168 TELECOM ITALIA ORD.			EUR	375 000		81 112,50	0,72
IT0004056880 AMPLIFON			EUR	6 000		166 920,00	1,48
IT0005239360 UNICREDIT REGR.			EUR	25 000		331 800,00	2,93
TOTAL LUXEMBOURG						124 079,18	1,10
LU1598757687 ARCELORMITTAL			EUR	5 049		124 079,18	1,10
TOTAL PAYS-BAS						708 800,00	6,27
NL0000226223 STMICROELECTRONICS			EUR	10 000		329 950,00	2,92
NL0000235190 AIRBUS			EUR	1 500		166 530,00	1,47
NL00150001Q9 STELLANTIS			EUR	16 000		212 320,00	1,88
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						4 347 160,09	38,44
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marcl	hé régl. ou assi	milé				4 347 160,09	38,44
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché rég	l. ou assimilé					2 502 078,61	22,13
TOTAL ESPAGNE						123 124,00	1,09
XS2423013742 EDREAMS ODIGEO 5,5%040727	20/12/2021	15/07/2027	EUR	150	5,50	123 124,00	1,09
TOTAL FRANCE						1 225 115,96	10,83
FR0013201597 RCI BANQ 0,5%16-150923 EMTN	15/09/2016	15/09/2023	EUR	300	0,50	295 658,05	2,62
FR0013403441 SOCIETE GENERALE 1,25%19-0224	15/02/2019	15/02/2024	EUR	1	1,25	98 756,74	0,87
FR0013518420 ILIAD 2,375%20-170626	17/06/2020	17/06/2026	EUR	2	2,375	183 788,74	1,63
FR0014006W65 RENAULT 2.5%21-020627	02/12/2021	02/06/2027	EUR	1	2,50	88 595,60	0,78
XS1590067432 LOXAM 6%17-150425	04/04/2017	15/04/2025	EUR	400	6,00	190 999,36	1,69
XS2357737910 MOBILUX 0% PERP	29/06/2021	31/12/2050	EUR	100	4,25	80 779,33	0,71
XS2402071760 MIDCO GB 7,75%21-011127	02/11/2021	01/11/2027	EUR	200	7,75	184 357,44	1,63
XS2553825949 FAURECIA 7,25%22 150626	15/11/2022	15/06/2026	EUR	100	7,25	102 180,70	0,90
TOTAL ROYAUME UNI						136 440,50	1,21
XS1577947440 INEOS FINANCE 2,125%17-151125	03/11/2017	15/11/2025	EUR	150	2,125	136 440,50	1,21
TOTAL LUXEMBOURG						238 643,17	2,11
XS2138128314 ALTICE FR HLDG 8%20-150527	26/03/2020	15/05/2027	EUR	100	8,00	75 229,67	0,67
XS2361344315 PICARD BONDCO 5,375% 01072027	07/07/2021	01/07/2027	EUR	200	5,375	163 413,50	1,44
TOTAL PAYS-BAS						400 668,74	3,54

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS0454773713 KPN 5,625%09-300924 MTN	30/09/2009	30/09/2024	EUR	300	5,625	316 182,12	2,79
XS2410367747 TELEFONICA EUROPE TV21-PERP.	24/11/2021	31/12/2050	EUR	1	2,88	84 486,62	0,75
TOTAL PORTUGAL						271 098,30	2,40
PTBCPWOM0034 BCP TV17-071227	07/12/2017	07/12/2027	EUR	2		177 157,05	1,57
PTGALCOM0013 GALP ENERGIA 2%20-150126	18/06/2020	15/01/2026	EUR	1	2,00	93 941,25	0,83
TOTAL SUEDE						106 987,94	0,95
XS2541437583 VERISURE HOLD 9,25%22 151027	12/10/2022	15/10/2027	EUR	100	9,25	106 987,94	0,95
TOTAL Obligations convertibles négo. sur un marché rég assimilé	l. ou					922 164,60	8,15
TOTAL ALLEMAGNE						186 906,00	1,65
DE000A2LQRA1 RAG-STIFTUNG 0%18-021024 EXCH.	02/10/2018	02/10/2024	EUR	2		186 906,00	1,65
TOTAL ESPAGNE						198 222,40	1,75
XS1500463358 INDRA SISTEMAS 1,25%16-1023 CV	07/10/2016	07/10/2023	EUR	2	1,25	198 222,40	1,75
TOTAL FRANCE						537 036,20	4,75
FR0013285707 ELIS 0%17-061023 OCEANE	06/10/2017	06/10/2023	EUR	5 000		154 390,00	1,37
FR0013410628 AIRFR-KLM 0,125%19-0326 OCEANE	25/03/2019	25/03/2026	EUR	10 600	0,125	173 172,20	1,53
FR0013448412 UBISOFT 0%19-240924 OCEANE	19/09/2019	24/09/2024	EUR	2 000		209 474,00	1,85
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)						922 916,88	8,16
TOTAL BELGIQUE						102 665,32	0,91
BE6279619330 ETHIAS 5%15-140126 SUBORD.	14/07/2015	14/01/2026	EUR	1	5,00	102 665,32	0,91
TOTAL FRANCE						578 402,06	5,11
FR0011538222 BPCE 4,625%13-180723	18/07/2013	18/07/2023	EUR	2	4,625	205 870,88	1,82
FR0014000774 LA MONDIALE 0,75%20-200426	20/10/2020	20/04/2026	EUR	3	0,75	264 990,41	2,34
XS0919410828 LA MONDIALE TV13-250444	25/04/2013	25/04/2044	EUR	100		107 540,77	0,95
TOTAL ITALIE						207 815,75	1,84
XS0971213201 INTESA SANPAOL 6,625%13-130923	13/09/2013	13/09/2023	EUR	200	6,625	207 815,75	1,84
TOTAL LUXEMBOURG						34 033,75	0,30
XS2287744721 AROUNDTOWN TV21-PERP.	15/01/2021	31/12/2050	EUR	1		34 033,75	0,30
TOTAL Titres d'OPC						1 088 071,69	9,62
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres d	le l'UE					1 088 071,69	9,62
TOTAL FRANCE						1 088 071,69	9,62
FR0013220639 BELHARRA EURO I FCP 3DEC			EUR	8,2		1 088 071,69	9,62
TOTAL Contrats financiers						0,00	0,00

Désignation des valeurs	Emission Echéance Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge				0,00	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes				0,00	0,00
TOTAL FRANCE				-192 197,56	-1,70
MARF.EUR Appels marge futures	EUR	-216 400		-216 400,00	-1,91
MARF.USD Appels marge futures	USD	25 907,5		24 202,44	0,21
TOTAL AUTRES PAYS				192 197,56	1,70
ESXXH3F00002 Mini SP500- 0323	USD	3		-24 494,37	-0,22
FESXH3F00002 STX50E-EUX 0323	EUR	-80		140 400,00	1,25
FGBLH3F00002 BUND-EUX 0323	EUR	-2		16 700,00	0,15
FGBMH3F00002 BOBL-EUX 0323	EUR	-10		36 200,00	0,32
FGBSH3F00002 SCHATZ-EUX 0323	EUR	-20		23 100,00	0,20
USN2H3F00002 TNote 2Y-CB 0323	USD	5		291,93	0,00

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%						
	NET UNITAIRE	DEVISE				
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR				

Coupon de la part R1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%						
	NET UNITAIRE	DEVISE				
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR				

^(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

Coupon de la part I1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%						
	NET UNITAIRE	DEVISE				
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR				

^(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

^(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques